

Agir contre l'illettrisme

L'École se mobilise!

Qu'est-ce que l'illettrisme ?

S'entendre sur les mots

Novembre 2013



1. Quelques définitions

1.1. L'illettrisme

Ce terme désigne la situation des personnes de plus de 16 ans qui ont été scolarisées en France et n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture et des compétences de base pour être autonomes dans des situations simples de la vie quotidienne.

Être en situation d'illettrisme au quotidien, dans sa vie citoyenne, sociale, professionnelle et familiale, c'est être par exemple dans l'incapacité de remplir un chèque, de lire un panneau indicateur, de retirer seul de l'argent à un distributeur automatique de billets, de lire des consignes de sécurité, de suivre un plan ou de retranscrire des indications à l'écrit. C'est aussi ne pas oser envoyer une carte postale, laisser un petit mot, sur la table, être dans l'incapacité d'envoyer un texto ou un courriel.

Dans l'exercice de la parentalité, c'est se trouver en difficulté pour lire le bulletin scolaire ou le carnet de liaison de son enfant, ainsi que les différents documents qui passent par le cartable, qui constitue souvent pourtant une véritable « boîte aux lettres ». Pour autant, être en situation d'illettrisme, ce n'est pas être un « mauvais parent ».

Les personnes concernées dissimulent souvent leurs difficultés dont elles ont honte et expriment rarement une demande de formation. Elles se rendent, selon leurs propres mots, « invisibles ».

1.2. L'analphabétisme

Une personne analphabète est sensiblement confrontée aux mêmes difficultés qu'une personne en situation d'illettrisme, mais, contrairement à cette dernière, n'ayant jamais été scolarisée, elle n'entretient pas le même rapport avec l'école et les apprentissages formels. C'est le cas pour des hommes et surtout de nombreuses femmes issu(e)s de pays dans lesquels la scolarité n'est pas obligatoire. Ces personnes doivent entrer dans un premier apprentissage de l'écrit.

1.3. Le français langue étrangère

Pour les nouveaux arrivants dans un pays dont ils ne parlent pas la langue, on parle de « français langue étrangère ». Pour ces personnes, il s'agit d'apprendre une langue nouvelle.

2. En finir avec les idées reçues

2.1. L'illettrisme, un synonyme d'exclusion ?

L'illettrisme constitue fréquemment un frein à l'autonomie. Les personnes en situation d'illettrisme craignent souvent d'être stigmatisées, car elles ne maîtrisent pas des compétences qui sont pour la plupart dites « de base » : la lecture, l'écriture et le calcul, mais aussi la compréhension d'un message oral simple et la capacité à se situer dans l'espace et dans le temps.

Mais l'illettrisme n'est pas automatiquement synonyme d'exclusion. Ces femmes et ces hommes parviennent à construire un capital de compétences sans avoir recours à l'écrit. Plus de la moitié d'entre eux occupent d'ailleurs un emploi, dans lequel ils peuvent exceller, car ils ont en quelque sorte compensé leurs difficultés avec la langue par une grande habileté dans leurs gestes professionnels. C'est justement sur ce capital de compétences qu'il faut s'appuyer pour les mettre en confiance, valoriser tout ce dont ils sont capables et leur permettre de renouer avec les apprentissages.

2.2. Distinguer les situations

Être en situation d'illettrisme, ce n'est pas faire des fautes d'orthographe. C'est être profondément « empêché » dans son accès à la langue dans sa globalité, à l'écrit mais aussi à l'oral.

☞ Expression écrite :

le samedi che ré au marche
cha de la véde de té leune
le samedi je vais au marché
j'achète de la viande et des légumes
production dictée jeune homme de
20 ans scolarisation CE1/CE2 et
Foyer

Production d'une personne en situation d'illettrisme

☞ Expression écrite :

A ce jour dans le cadre de mon métier
je m'occupe de personne âgée et handicapé
je viens en aide à la toilette au repas et leurs message
nous faisons aussi je les aide et les fait participer
au tâche quand il le peuvent car cela des
motiva et les stimule

Jagré 4 (début)

Production d'une personne ayant des difficultés qui relèvent d'une mise à niveau

2.3. Les compétences de base

(Référentiels et outils d'évaluation des compétences de base – Anne Vicher, ANLCI, février 2005)

- des compétences langagières (utilisation de la langue pour accomplir des tâches déterminées : communication orale et écrite, traitement de l'information, etc.) ;
- des compétences mathématiques (calcul des quantités et des grandeurs et résolution de problèmes sur ces notions) ;
- des compétences cognitives (maîtrise de l'espace et du temps, raisonnement et capacités d'organisation des connaissances et de mémorisation).

Une compétence de base doit permettre à un individu d'être autonome dans les situations simples de la vie quotidienne : écrire une liste de courses, lire une notice de médicament ou une consigne de sécurité, rédiger un chèque, utiliser un appareil, lire le carnet scolaire de son enfant.

Quatre paliers permettent de graduer l'avancée vers la maîtrise des compétences de base. On peut considérer qu'on est sorti de l'illettrisme lorsqu'on maîtrise le degré 2.

Degré 1 : Repères structurants

Compétences permettant, de se repérer dans l'univers de l'écrit (identification des signes et des mots), dans l'univers des nombres (base de la numération), dans l'espace et dans le temps, de participer à des échanges oraux avec des questions-réponses simples, etc.

Degré 2 : Compétences fonctionnelles pour la vie courante

Compétences permettant, dans un environnement familier, de lire et d'écrire des phrases simples, de trouver des informations dans des documents courants, de donner et de prendre des informations orales lors d'un entretien, de résoudre des problèmes de la vie quotidienne nécessitant des calculs simples, etc. Les personnes concernées s'acheminent vers la mise en place de savoir-faire d'ordre linguistique, cognitif, mathématique, mais ceux-ci ont encore pour finalité étroite les situations pratiques de leur vie quotidienne.

Degré 3 : Compétences facilitant l'action dans des situations variées

Ces compétences permettent de lire et d'écrire des textes courts, d'argumenter, de résoudre des problèmes plus complexes, d'utiliser plus largement des supports numériques, etc..

Il s'agit d'aller au-delà du pragmatisme quotidien et de se diriger vers plus de distanciation, de transversalité, d'automatisation, vers une appropriation croissante des codes (règles orthographiques, registres de langue), vers un usage plus systématique d'outils d'appréhension du réel (tableaux, graphiques, schémas). Le degré 3 est proche du niveau du certificat de formation générale.

Degré 4 : Compétences renforçant l'autonomie pour agir dans la société de la connaissance

Ce degré regroupe l'ensemble des compétences nécessaires pour être à l'aise dans la société, s'adapter aux évolutions et continuer à se former. Il correspond au bagage de fin de scolarité obligatoire. Le degré 4 est proche des exigences de formation générale des qualifications de niveau V (CAP, BEP, Brevet des collèges, etc.).

Extrait du Cadre national de référence pour l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base.